Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 1 (1856)

Heft: 15

Artikel: Études sur les armées étrangères [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328143

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'être rapportés indiquent suffisamment par eux-mêmes les opérations qui ont réussi et celles qui ont été plus ou moins manquées, il n'est pas nécessaire de faire remarquer de nouveau ce qu'il y a de bon et de mauvais dans la tactique suivie.

(Schw. Militär-Zeitung.)

ETUDES SUR LES ARMÉES ETRANGÈRES.

(Suite 1.)

ROYAUME DE BAVIÈRE.

L'armée bavaroise forme le 7^{me} corps de l'armée fédérale allemande. D'après les modifications apportées en janvier 1855, elle doit compter environ 90,000 hommes, outre les landwehrs.

L'armée active est recrutée par la conscription, qui fournit environ 13,500 hommes de 22 ans, par année. Le remplacement est facultatif. La durée du service est de six ans. Elle compte 92,000 hommes environ, répartis comme suit :

L'infanterie forme 4 divisions, dont les quartiers-généraux sont Munich, Augsburg, Nuremberg, Würzburg. Elle comprend : 1° 16 régiments de ligne, à 3,660 hommes chacun (le régiment à 5 bataillons ; le bataillon à 5 compagnies). 2° 6 bataillons de chasseurs à 1,019 hommes chacun. 3° 2 compagnies sanitaires à 293 hommes chacune. — Total : 58,560 hommes.

La cavalerie comprend 8 régiments, dont 2 de cuirassiers et 6 de chevaux-légers (le régiment à 7 escadrons). — Total: 11,584 hommes.

L'artillerie se divise en deux régiments d'artillerie à pied, chacun de 15 batteries (à 3,244 hommes par régiment), et un régiment d'artillerie à cheval de 4 batteries (1,448 hommes); plus deux escadrons attachés à l'artillerie à pied; le train des équipages (5,446 hommes); deux compagnies d'ouvriers (à 232 hommes). — Total: 13,546 hommes.

Le génie comprend 1 régiment à 1439 hommes, répartis en 8 compagnies; plus 2 compagnies de forteresse comprenant 1155 hommes. — Total: 2,694 hommes.

L'uniforme d'ordonnance pour la troupe et les officiers d'armes non montées est la tunique et le casque léger.

Il y a, comme état-major: un inspecteur-général de l'armée (prince Charles de Bavière, feld-maréchal); trois généraux, dont deux de cavalerie et un d'infanterie; huit lieutenants-généraux, dont quatre commandants des quatre divisions d'infanterie, un commandant de l'artillerie, un commandant du génie, deux aides-decamp du roi. Un général-major, quartier-maître général. Le ministère de la guerre est divisé en six sections.

La réserve, organisée sur le modèle de l'élite, devrait compter 96,000 hommes environ, plus des landwehrs locales. Mais ces corps n'existent guère que sur le papier, sauf dans quelques villes. L'élite ne peut même être tenue au complet qu'avec peine, l'émigration, et même la désertion, lui enlevant un grand nombre de ses hommes. L'année dernière, par exemple, le Palatinat, qui devait livrer

⁴ Voir nos deux précédents numéros.

2,211 hommes, d'après l'échelle des naissances de 1832 et 1833, ne put en donner que 1218, y compris les invalides. Le nombre des déserteurs est, en moyenne, de 700 à 800 par année. Le total des bouches à feu est de 1628. Depuis 1854 on a introduit la carabine Thouvenin dans l'armement des chasseurs.

La Schweizerische Militär-Zeitung vient de publier, dans ses nº 98 et 99, des appréciations comparatives des obusiers longs et des courts qui renferment d'intéressants renseignements. L'auteur de ces articles (qui signe H. H.) fait ressortir les avantages de l'amélioration réalisée en 1853, en suite de laquelle on a introduit les deux obusiers et surtout les longs de 12 dans les batteries de 6 liv.; mais, en opposition à une opinion précédemment émise, il demande, afin de conserver la possibilité du tir courbe, qu'on maintienne une charge faible, qui serait la charge moyenne actuelle, et qu'on n'ensabote pas la gargousse.

MM. Bontems, à Orbe (Vaud), et Frey, à Brugg (Argovie), anciens colonels fédéraux, ont demandé à rentrer en activité, vu les circonstances actuelles de la Suisse. Ces démarches honorables ont été bien accueillies par l'autoritéfédérale et par l'opinion publique.

Monsieur le rédacteur,

Comme j'ai servi 14 ans dans l'armée prussienne, je me crois à même de relever quelques erreurs qui se trouvent dans votre article sur la dite armée, article qui sauf ces erreurs est par parenthèse fort bien fait.

Passons à mes observations:

1º Pages 231, lignes 33. Vous dites que la landwehr est essentiellement destinée à la défense du pays; cela n'est juste que pour la landwehr de seconde levée, celle du premier ban marche avec la ligne, il en a été ainsi en 1814, 1815 et 1848, la landwehr entrait pour une forte proportion dans l'armée qui entra dans le grand-duché de

2º Page 232, lignes 13 et 14. J'ai servi 6 ans dans la ligne et 8 ans dans la garde, et n'ai jamais su découvrir de quels privilèges jouissaient les officiers de ce dernier corps, si ce n'est de payer leur uniforme une vingtaine de francs plus cher que leurs camarades de la ligne. Les soldats reçoivent une solde quelque peu plus forte, mais camarades de la ligne. Les soldats reçoivent une solde quelque peu plus forte, mais cela est amplement compensé par les dépenses de propreté, plus grandes dans la garde que dans la ligne. La double paye que reçoivent les officiers des gardes du corps, ainsi que du 1° régiment des gardes, a cessé depuis 1848.

3º Page 283, ligne 4. Il serait plus juste de dire, que le bataillon de landwehr entre en campagne avec le même effectif que le bataillon de ligne, car le véritable effectif d'un bataillon de landwehr, comprenant tous les hommes de son arrondissement de 25 à 32 ans, est ordinairement de 3000 hommes, sinon plus fort.

4º Même page, ligne 6 et 7, voyez ce que j'ai dit Nº 1.

5º Même page, lignes 17, 18, 19. On rassemble chaque année, au printemps, chaque bataillon de landwehr avec un effectif de 600 hommes, pour l'exercer pendant 15 jours. De 2 en 2 ans on le fait manœuvrer avec le régiment de ligne correspondant.

jours. De 2 en 2 ans on le fait manœuvrer avec le régiment de ligne correspondant.

6º Même page, lignes 35, 36, 37. Les 17 régiments de réserve, entrent en ligne comme les autres, c'est donc 26,152 hommes qu'il faut reporter au total de la ligne 31, ce qui fait 252,604 hommes. Par contre, pour le total de la ligne 40, il ne reste que 38,572 hommes. Les garnisons sont fournies par la landwehr de secondc levée.

7º Page 235, ligne 40, artillerie. Vous avez traduit Stabs offizier par officier d'étatmajor, c'est officier supérieur qu'il faut mettre, officier d'état-major se rend en allemand par Generalstabs-Offizier. La même erreur est répétée page 236, ligne 8; 234,

ligne 15, et 233, ligne 12.

8° Page 237, ligne 14. Le total de l'armée mobile est, en suite de mon observation N° 6, de 323,178 hommes, mais il ne faut pas oublier que chaque régiment de ligne a en congé une réserve à peu près égale à son effectif; de même la landwehr étant trois fois plus forte en hommes que son effectif sous les armes, on peut dire sans exagération que l'armée pourrait être portée au besoin à 600,000 hommes sans pour cela dégarnir la tous sars du monde le pays, où il resterait un chiffre à peu près égal d'hommes ayant tous servi comme les premiers.